

100% agriCopamo

n°7
Septembre 2020



“ C’est avec détermination que je souhaite porter avec mes collègues élus, la profession agricole et les partenaires, des axes forts pour le maintien de l’agriculture et la qualité de ses produits ! ”

Alors que le consommateur local devenait petit à petit une priorité pour de plus en plus de consommateurs, la période Covid est venue accélérer ce constat. Malgré cette crise sanitaire préoccupante, je suis tentée de dire que **cette évolution est positive et valorisante pour les agriculteurs**. Elle met en exergue la nécessité de leur métier, la qualité, la richesse et la diversité des productions du territoire. La communication est certainement à renforcer pour mieux faire connaître le métier d’agriculteur, ses atouts et ses contraintes et la place de l’agriculture dans le territoire.

Un nouveau mandat électoral débute et le sujet de l’agriculture m’a été confié avec les objectifs suivants:

- accompagner l’installation / transmission : les agriculteurs doivent être nombreux, le foncier agricole et sa vocation nourricière doivent être protégés, et la répartition des terres équitable.
- encourager et accompagner le changement des pratiques agricoles, les projets résilients aux changements climatiques, préserver la ressource en eau,
- participer à l’élaboration du Projet Alimentaire Territorial à l’échelle de l’Ouest Lyonnais.

Avec mon collègue, Charles Jullian chargé des sujets environnementaux, **nous avons souhaité que chaque commune désigne un référent communal agriculture environnement** pour siéger dans le groupe de ce même nom à la Communauté de Communes.

Ce sont à ces référents que nous avons ensuite proposé de créer, en plus, **une commission agricole communale composée d’élus et d’agriculteurs** pour réaliser notamment un travail de veille foncière. La commission communale est **une instance au plus proche du terrain** qui a fait ses preuves pour faciliter l’installation et l’équité entre les exploitations.

Isabelle Brouillet, Vice-Présidente en charge de l’agriculture.

COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Initialement prévue début avril, la collecte, aura lieu le **5 octobre** à saint-Laurent-d’Agnay et le **6 octobre** à Chabanière (Saint Didier-sous-Riverie)



Nous vous invitons à nous apporter vos plastiques agricoles : films de serre, de paillage, d’ensilage... les plus propres possibles : pas de racines, de pneus, de mandrins...
Pour rappel, nous ne prenons ni les big-bag, ni les emballages de produits phytosanitaires...

Procédure :

Nous vous remercions de vous munir d’un masque. Avant tout dépôt sur le site, merci d’attendre qu’un agent ait vu votre chargement. Les saches sont à récupérer gratuitement en amont à la Copamo aux heures de bureau.

Renseignements : Service aménagement 04 78 44 98 52

RÉDUIRE LA DÉRIVE ET/OU LA DOSE DE PULVÉRISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Une aide nationale est mise en œuvre par FranceAgriMer via un programme d'aide destiné à accompagner l'achat de matériels d'application de produits phytosanitaires plus performants ainsi que certains équipements alternatifs à l'utilisation de ces produits.

Afin de bénéficier de cette aide, le montant minimal des dépenses est fixé à 500 € et le plafond de dépenses éligibles est lui fixé par demande à 40 000 € HT.

Le taux de l'aide est de 30 ou 40% selon l'équipement, une majoration de 10 points est accordée aux jeunes agriculteurs ainsi qu'aux CUMA.

La téléprocédure est ouverte jusqu'au 31 décembre 2020 pour le dépôt des demandes d'aide, et dans la limite des crédits disponibles.

[Lien vers la téléprocédure ici.](#)

Pour toute question, vous pouvez contacter le service de FranceAgriMer en charge de l'aide aux investissements par mail via l'adresse suivante : investissementsznt@franceagrimer.fr

“
bénéficiez Jusqu'à 40 %
d'aides
”

▶ + d'infos

DES QUESTIONNEMENTS SUR LA TRANSMISSION DE VOTRE EXPLOITATION ?

Comment dois-je faire ? Vers qui me tourner ? Qui pour m'accompagner ?



Autant d'interrogations que l'on peut se poser lorsque l'on aborde la transmission de son exploitation. D'autres sont passés par là et vous pouvez venir profiter de leur retour d'expérience lors de la réunion du **jeudi 8 octobre 2020 à 20h00** salle Malval (Syndicat de l'Ouest Lyonnais -SOL 25 chemin du stade) à Vaugneray en face de la piscine.

Ce temps d'échanges vous permettra d'aborder librement les questions et le parcours sur la transmission d'une exploitation. Cette rencontre est organisée dans le cadre de la convention entre le Syndicat de l'Ouest Lyonnais et l'Addear du Rhône.

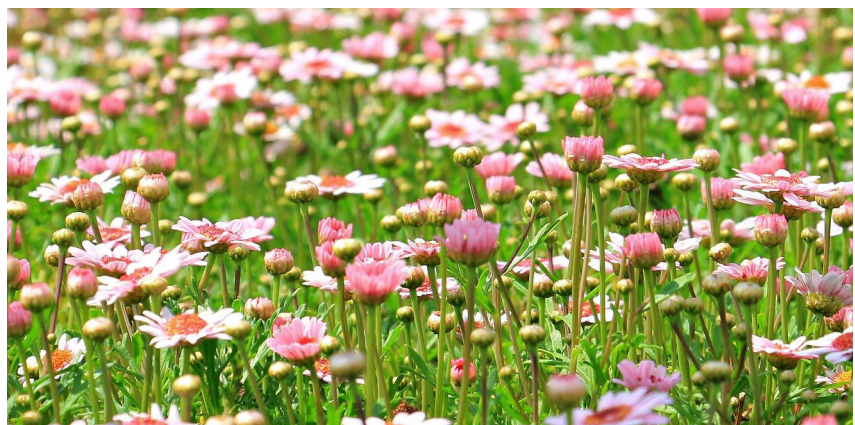
Inscription obligatoire avant le 5 octobre 2020 à addear69.eta@gmail.com ou au 07 63 02 83 48

APPEL À PROJET PENAP DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Le prochain appel à projet PENAP devrait être lancé en octobre ou novembre. **Le service aménagement de la Copamo vous informera dès que possible.**

Pour rappel, cet appel à projet permet par exemple de financer l'aménagement du bâtiment d'exploitation, l'acquisition de matériel innovant (lié à la préservation de l'environnement ou à une diversification en vue d'une nouvelle production) d'outils d'aide à la décision (sondes tensiométriques, station méréo...), plantation de haies ou de bandes enherbées, développement d'outils structurants..., le développement de nouveaux débouchés et nouvelles productions, des circuits courts et de proximité, ...

Renseignements : penap@rhone.fr



POUR NOUS JOINDRE



Copamo / Service Aménagement

50, avenue du Pays Mornantais
CS 40107 - 69440 Mornant
Tél : 04 78 44 98 52 / Fax : 04 78 44 08 80
agriculture@cc-paysmornantais.fr

Directeur de la rédaction :

Isabelle Brouillet, 4^e vice-présidente
en charge de l'agriculture

Rédaction :

Corinne Schneider